



PREVENTION SECURITE

FORCE OUVRIERE SIGNE L'ACCORD TRIENNAL

A l'issue de deux réunions de négociations, un accord de revalorisation des salaires minima conventionnels dans cette branche de 180 000 salariés a été signé par la FEETS FO.

Ces revalorisations portent sur les années 2024, 2025 et 2026 avec respectivement une augmentation de 5% (après la parution de l'arrêté d'extension), 3,2% (01/01/2025) et 2,8% (01/01/2026) de l'ensemble de la grille des salaires minima conventionnels. Ces augmentations s'accompagnent de la revalorisation de certaines indemnités (paniers, entretien chien et tenues) pour des pourcentages identiques.

Une clause de "revoyure" est aussi prévue en cas d'évolution économiques défavorables ainsi que la négociation d'un accord portant notamment sur les accessoires de salaire.

Ces augmentations trouveront à s'appliquer alors que la dernière augmentation date du 1^{er} janvier 2023 et qu'un tiers des salariés de ce secteur sont sur des minima conventionnels en dessous du SMIC.

Cette branche de main-d'œuvre peine à recruter et est considérée comme en tension. Cela n'a rien de surprenant quand on connaît les conditions salariales mais aussi les conditions de travail et les contraintes du métier (travail de nuit, de dimanche, modifications fréquentes des horaires et des lieux de travail ...).

Pour la FEETS FO, ce n'est que par l'augmentation substantielle des salaires et la modification profonde des conditions de travail que les salariés resteront dans cette profession et que d'autres y viendront.

Ces augmentations feront que les salariés seront augmentés dès les débuts d'années et non avec plusieurs mois voire une année de retard par rapport aux augmentations du SMIC. Mais, la pratique des exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires est la seule boussole des patrons de cette branche les incitant ainsi à contenir la grande majorité des salariés au SMIC. Cette trappe à bas salaires est une drogue dont ils ne peuvent se passer. Outre les problèmes pour les salariés, cela pèse aussi sur les régimes de protection sociale.

Dans le cadre de ces négociations à venir, FORCE OUVRIERE revendiquera notamment l'augmentation des majorations des heures de nuits et de dimanche (10% actuellement) ainsi que l'augmentation de diverses indemnités (paniers; chiens; tenue, habillage/déshabillage). L'évolution de carrière, de conditions de travail, de transformation des métiers et de la filière ainsi qu'une revalorisation significative des emplois seront aussi au menu de ces prochaines négociations.

Dès à présent, la FEETS FO, indique qu'il est hors de question pour elle que les employeurs essayent de réintroduire tout ou partie des éléments déjà rejetés dans les négociations sur cet accord et qui visaient à détruire l'accord des "métiers repères".

Cet accord concerne les minima salariaux. Les employeurs doivent admettre que s'ils veulent attirer et recruter, ils doivent faire mieux au sein de chacune de leur entreprise.

Les JOP approchent, ces augmentations ne suffiront pas à sauver un secteur socialement sinistré.

Paris, le 04 octobre 2023

Contacts :

Zaïnil Nizaraly, Secrétaire général, 07 84 26 73 06

Dominique Deschamps, Secrétaire fédéral en charge de la prévention sécurité, 06 85 12 96 90

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



✉ contact@feetsfo.fr

💻 www.feetsfo.fr

☎ 01 44 83 86 20

